



338 € pour 2 noms d'oiseaux, quel recours ?

Par **marielledu11**, le **10/02/2016 à 00:00**

Bonjour,
Depuis 6 ans, je suis victime de harcèlement dans ma vie privée. J'ai toutes les preuves irréfutables, mais les gendarmes prennent parti pour mes agresseurs, j'ignore pourquoi. Est arrivé ce qui devait arrivé, j'ai craqué et donné deux noms d'oiseaux.....au bout de 6 ans. J'ai pris une amende de 38 € + 300 € pour la personne insulté + j'ai aussi environ 300 € de frais d'avocat. Sachant que je vis du chômage car cette situation détruit toute ma vie. Quel recours ai-je pour cette sanction que je juge exemplaire ? car je n'ai jamais été dans un tribunal, c'était la première fois et je n'ai jamais eu de contravention ou autre.
A qui dois-je écrire pour que cette sanction soit annulée ? Doyen des juges ?
Merci d'avance.

Par **morobar**, le **10/02/2016 à 07:47**

Bonjour,
Vous pouvez écrire à qui vous voulez, cela ne changera rien.
Seul un appel quand il est possible, ce que je ne crois pas dans le cas présent, ou un pourvoi en cassation peut censurer le jugement intervenu.

Par **MHead**, le **10/02/2016 à 09:32**

Bonjour,
Il est possible que le tribunal ait pris en compte les rappels à la loi précédents (étant donné qu'il y a déjà eu des plaintes= : http://www.experatoo.com/procedure-penale/adresser-pour-annuler-rappels_140292_1.htm#.Vrr1I081rTo

Par **marielledu11**, le **10/02/2016** à **09:51**

Bonjour,
Des rappels à la loi abusif dont un est une dénonciation calomnieuse. Une affaire pénale est d'ailleurs en cours pour ce rappel à la loi abusif mais aussi pour des menaces de mort avec le témoignage d'une personne assermentée. Je crois en la justice, je crois en la gendarmerie, mais je n'ai aucune confiance dans certains gendarmes qui mon salie, laissé subir un harcèlement indescriptible. Inhumanité, injustice et insécurité. Voilà ce qu'ils représentent pour moi. Mes preuves dérangent : certificats médicaux, enregistrements vidéos, témoignages,